

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 septembre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt six septembre à vingt heures quinze minutes,
Le Conseil Municipal de la commune de PRÉE-d'ANJOU,
Convoqué conformément aux articles L. 2121-10 et L 2122-8 du Code Général des
Collectivités Territoriales,
S'est réuni en session ordinaire, à la mairie déléguée d'AMPOIGNÉ,
Sous la présidence de M. Serge GUILAUMÉ, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : **20/09/2019**

Etaient présents :

- | | |
|------------------------------|---|
| 1. M. Serge GUILAUMÉ, | 9. Mme Aurélie PINSON, |
| 2. M. Dominique JAILLIER, | 10. Mme Véronique LABBE, a quitté la
séance à 22 h, point 8 de l'ordre du jour |
| 3. M. Philippe SAUVÉ, | 11. M. Bertrand TOUEILLE, |
| 4. Mme Magali LOINARD, | 12. M. Mickaël MOURIN, |
| 5. Mme Anne-Pascale LECLERC, | 13. Mme Fanny MORILLON, |
| 6. Gérard LÉTARD, | 14. M. Patrice CHRÉTIEN, |
| 7. M. Mickaël RAIMBAULT, | 15. Mme Gwénaëlle REILLON, |
| 8. Mme Isabelle DRAPEAU, | 16. Mme Aurélie BROSSIER, |
| | 17. M. Gaël PINEAU. |

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : M. Denis GAUTHIER, M. Jean- Pierre AUDEBERT, M. Etienne
GIFFARD, M. Alain CHAUVEAU, M. Stéphane MARCHAND, M. Olivier GUILLET.

Absent :

M. Mickaël MOURIN a été élu secrétaire.

DATE DE CONVOCATION : 20 09 19
DATE D'AFFICHAGE : 20 09 19
NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE : 23
PRESENTS : 17
VOTANTS : 17

Le procès-verbal de la réunion du 3 juillet 2019 est approuvé.

N° 19-09-048 TABLEAU DES EMPLOIS COMMUNAUX AU 26 SEPTEMBRE 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

PRÉSENTE le tableau des emplois communaux de PRÉE- d'ANJOU **au 26 septembre 2019**, tableau annexé ci-joint à la présente délibération.

En référence à l'article 111 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les agents de la commune conserveront le bénéfice du régime indemnitaire qui leur était applicable et ceci, jusqu'à la création du RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel).

N° 19-09-049 RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS POUR ASSURER LE REMPLACEMENT TEMPORAIRE.

Monsieur le maire expose au conseil municipal que les dispositions de l'article 3-1 de la loi n° 84-83 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale prévoit la possibilité de recruter des agents contractuels pour assurer le remplacement temporaire de fonctionnaires ou d'agents contractuels autorisés à exercer leurs fonctions à temps partiel ou indisponibles en raison d'un congé annuel, d'un congé de maladie, de grave ou de longue maladie, d'un congé de longue durée, d'un congé de maternité ou pour adoption, d'un congé parental ou d'un congé de présence parentale, d'un congé de solidarité familiale ou de l'accomplissement du service civil ou national, du rappel ou du maintien sous les drapeaux ou de leur participation à des activités dans le cadre des réserves opérationnelles, de sécurité civile ou sanitaire ou en raison de tout autre congé régulièrement octroyé en application des dispositions réglementaires applicables aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE d'autoriser Monsieur le maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 pour assurer le remplacement temporaire de fonctionnaires ou d'agents contractuels autorisés à exercer leurs fonctions à temps partiel ou indisponibles.

Il sera chargé de déterminer les niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

DIT que les crédits seront inscrits au budget principal de la commune.

N° 19-09-050 PRIME DE FIN D'ANNÉE 2019.

Vu les dispositions de l'article 111 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'avis du Comité technique en date du 21 juin 2019, le montant net a été porté à 968.53 € pour un agent à temps complet (soit une augmentation de 13.14 € par rapport à la prime 2018).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE que la prime dite de fin d'année est fixée à 968.53 € net à convertir en brut selon le régime de cotisations de l'agent.

DÉCIDE les conditions d'octroi suivantes :

- . agent à temps non complet : au prorata de la durée hebdomadaire de travail,
- . agent à temps partiel : selon le même prorata que celui appliqué sur le salaire,
- . agent présent une partie de l'année seulement : au prorata temporis (décompte par quinzaine, une présence de 5 jours sur une quinzaine permettant de prendre la quinzaine en compte),

DÉCIDE que la prime de fin d'année sera versée sur le salaire d'octobre aux agents titulaires et non titulaires,

ATTESTE fournir les éléments datant d'avant 1984 et prouvant de manière formelle la volonté de verser une prime de fin d'année aux agents, directement aux agents par le biais de l'association départementale des agents communaux.

PRÉCISE la mise en place du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) à compter du 1^{er} janvier 2020.

CHARGE Mr le maire et le trésorier, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de cette décision qui sera transmise à M. le Préfet de la Mayenne.

N° 19-09-051 PARTICIPATION DES COMMUNES EXTÉRIEURES A L'ALSH POUR LES VACANCES SCOLAIRES ET LES MERCREDIS.

Monsieur le Maire fait part que suite à la fermeture du centre de la commune de Simplé, des familles des communes voisines sollicitent notre service ALSH afin d'inscrire leurs enfants.

Après concertation avec le comité de pilotage, il est proposé de demander une participation aux communes avoisinantes, pour les familles, dont les enfants sont non-scolarisés dans les écoles de Prée-d'Anjou, qui utiliserait le service ALSH, pendant les vacances scolaires et les mercredis,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE d'appliquer la participation de 5 euros par jour et par enfant, pour les vacances scolaires et les mercredis, sous condition d'une délibération du conseil municipal de la commune de résidence.

FIXE le tarif pour les familles hors commune, sans accord de la commune, soit 2 € à ajouter à chaque tranche, comme indiqué au tableau ci-dessous :

Inscription	Mercredi *		Journée	
	Matin ou après-midi		Mercredi & petites vacances	
	9h-12h00 13h30-17h00		9h-17h00	
Tarifs famille	Commune et hors commune avec accord participation	Commune sans accord de participation	Commune et hors commune avec accord participation	Commune sans accord de participation
Tranche 1 QF Inférieur à 899	4.50	6.50	7.50	9.50
Tranche 2 QF de 900 à 1199	5.00	7.00	8.00	10.00
Tranche 3 QF de 1200 à 1499	5.50	7.50	8.50	10.50
Tranche 4 QF = ou supérieur à 1500	6.00	8.00	9.00	11.00
Repas	3.95			

**inscription possible à la ½ journée le mercredi uniquement*

N° 19-09-052 FICHER ADRESSAGE DE LA COMMUNE DE PRÉE-d'ANJOU DANS LE CADRE DE LA MISE EN SERVICE DE LA FIBRE OPTIQUE.

M le maire informe le conseil municipal, que dans le cadre de la mise en service de la Fibre Optique, un fichier « adressage » a été établi par les services du cadastre de la Mayenne et la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier,

Le conseil municipal est invité à délibérer sur une nouvelle voie qui mène à la salle des sports mais aussi au centre de loisirs, aux terrains de foot, à l'école, la bibliothèque, etc.... et valider les nouvelles écritures des « lieux-dits »,

Cette mise à jour est mise en place, également, pour les missions de services de secours (SAMU, Pompiers, Gendarmerie), pour la Poste et autres services publics ou commerciaux et localisation sur les GPS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

VALIDE la création de la nouvelle voie qui dessert la salle des sports, les terrains de foot, le centre de loisirs, l'école, la bibliothèque, etc..., à savoir :

- Impasse des Loisirs

VALIDE les écritures des lieux-dits suivants :

- Château de la Cour
- Château de la Chevrollière
- Le Calme
- Les Colverts
- Bienvenue
- La Petite Maison Neuve
- Château de la Teillais
- Impasse des Loisirs

VALIDE la numérotation des habitations de la commune conformément au fichier « adressage » ci-joint,

AUTORISE M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

N° 19-09-053 AVENANT N° 1 DE L'ENTREPRISE FPCT DE ST MARTIN DU LIMET, SUR L'HABILLAGE DU SILO DE LA CHAUFFERIE BOIS DU BÂTIMENT ALSH.

M. le maire rappelle que par délibération N° 19-04-042 du 03/07/2019, le conseil municipal a décidé d'attribuer le marché chaufferie bois du bâtiment ALSH à l'entreprise FPCT, chemin de la Roche, 53800 St Martin du Limet pour un montant total de 54 669 € HT soit 65 602.80 € TTC.

Il est présenté par l'entreprise FPCT, un devis de travaux complémentaires au marché de base, l'habillage en OSB du silo et trappe coupe-feu côté chaufferie, soit une plus-value de **2 551.00 € HT**, soit 3 061.20 € TTC,

Il est proposé d'émettre un avenant au marché de travaux passé avec l'Entreprise FPCT d'un montant de **2 551.00 € HT**, soit 3 061.20 € TTC,

Montant initial du marché :

Marché de base HT	54 669.00 €
TVA 20 %	10 933.80 €
MONTANT TTC	65 602.80 €

Montant de l'avenant :

Montant HT	2 551.00 €
TVA 20 %	510.20 €
Montant TTC	3 061.20 €

Nouveau montant du marché :

Montant HT	57 220.00 €
TVA 20 %	11 444.00 €
Montant TTC	68 664.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISE M. le Maire à signer l'**avenant N° 1 en plus-value** au marché chaufferie bois du bâtiment ALSH à l'entreprise FPCT de St Martin du Limet pour un montant total de **57 220.00 € H.T.**

N° 19-09-054 ADMISSION EN NON-VALEUR DE LA SOMME LISTÉE PAR LA TRÉSORERIE DE CHATEAU-GONTIER AU BUDGET COMMUNAL.

La trésorerie principale de Château-Gontier a remis un état d'admission en non-valeur dont elle n'a pu effectuer le recouvrement d'un montant de 521.36 €, liste ci-jointe, le numéro de liste HELIOS (3980450215),

M. le maire demande au conseil municipal de se prononcer sur une mise en non-valeur de la somme non-recouvrée,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE l'admission en non-valeur la somme de 521.36 € qui sera imputé au compte 6541-créances admises en non-valeur.

N° 19-09-055 PROPOSITION SUR LES AMORTISSEMENTS EN-COURS ET DÉCISION MODIFICATIVE N° 3 DU BUDGET COMMUNE.

M. le maire présente les immobilisations amortissables en cours de la commune délégué de Laigné, datant de 2006 et 2008, restant à amortir à ce jour, comme suit :

- Modificatif PLU + zonage assainissement	= 1 463.17 € ;
- Numérisation cadastre	= 602.30 €.

Le conseil municipal est invité à clôturer ces dernières immobilisations et a créer une décision modificative du budget ci-besoins ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE de clôturer, au budget communal en cours, les immobilisations énoncés ci-dessus ;

AUTORISE les modifications suivantes sur le budget communal en cours :

Fonctionnement dépenses :

-	C/022 – dépenses imprévues	- 2 065.47 €
-	C/6811-042 – Transferts entre sections – Dotations aux amortissements	+ 2 065.47 €

Questions diverses :

Situation du SIVOS : Une réunion a lieu ce mercredi 2 octobre à la mairie de Mée en vue de sa dissolution.

Création du régime indemnitaire des agents communaux (RIFSEEP).

Mme Magali LOINARD présente le projet de délibération et son annexe. Celles-ci doivent être présentées au comité technique du CDG53 le 16 octobre 2019 pour validation.

Mme CLAVREUL, agent service technique, est inscrite à la formation Bafa aux vacances de la Toussaint.

COMMISSIONS :

Voirie : Mr Gérard LÉTARD fait part que les travaux sont pratiquement terminés et satisfait de la réalisation.

Des devis vont être demandés pour la réalisation de trottoir rue de Normandie.

Il va être commandé 2 miroirs de sécurité qui seront installés rue du closeau et rue du Maine.

Le renouvellement du service de l'eau potable va être réalisé au lotissement du Parc, Ampoigné, courant octobre, novembre. Les riverains seront avertis par flyers dans leur boîte aux lettres par les services du Pays de Château-Gontier. Des arbres seront enlevés par les agents communaux.

Voie de sécurisation Dutertre : Un appel d'offre a été lancé sur la plateforme « Synapse » pour la maîtrise d'œuvre à la création d'une voie de desserte poids lourds sur Ampoigné. Aucune offre a été déposée. Il est convenu de redéposer une demande de candidature auprès de bureaux d'études avec un délai plus long pour répondre à l'offre.

Modification PLU : Les élus souhaitent rencontrer la Direction Départementale Territoriale de Laval afin de changer de destination certaines zones dans le village de Laigné.

Garage Ampoigné – atelier relais : Les locataires arrêtent leurs activités mi-octobre. Une annonce a été transmise auprès de la Communauté de Commune du Pays de Château-Gontier.

Local commercial – Laigné : disponible.

Il est proposé de faire intervenir des professionnels de l'immobilier et solliciter leur service afin de réaliser une estimation financière de certains bâtiments communaux.

Bâtiments communaux : Il est prévu des travaux de rénovation de toitures au local pétanque de Laigné et du local stockage sur Ampoigné. Des devis sont en attente sur le changement des 2 baies vitrées à la salle des Loisirs d'Ampoigné.

Communication : Edition du FOCUS de Prée-d'Anjou prévu fin octobre. Une animation autour de cartes postales sur les 2 villages, organisée par Florence HARNAY, service patrimoine de Château-Gontier, en fin d'année.

Site internet : La commission se réunie le mercredi 9 octobre à Ampoigné pour la présentation de la maquette par Natacha AUBRY et Xavier DUVAL.

Bulletin : La commission se réunie le jeudi 17 octobre à 20 h 30 à Ampoigné et il est proposé aux associations de la commune de participer à cette réunion.

Vœux 2020 : Ils auront lieu le samedi 11 janvier 2020 à la salle des Loisirs d'Ampoigné.

Repas des aînés : prévu le samedi 4 avril 2020.

Chantier argent de poche : se déroulera du lundi 21 au vendredi 25 octobre 2019 pour 6 jeunes de la commune. Il est prévu de réaliser des boîtes à livre et de peindre le local gym à la salle des sports.

PROCHAINES RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL LE JEUDI 7 NOVEMBRE 2019 à 20 H 15

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 H 55 mn.

ÉMARGEMENT DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Nom des conseillers municipaux	Prénom des conseillers municipaux	Signature
GUILAUMÉ	Serge	
JAILLIER	Dominique	
SAUVÉ	Philippe	
LOINARD	Magali	
LECLERC	Anne-Pascale	
LETARD	Gérard	
GAUTHIER	Denis	Absent excusé
RAIMBAULT	Mickaël	
DRAPEAU	Isabelle	
PINSON	Aurélie	
AUDEBERT	Jean-Pierre	Absent excusé
GIFFARD	Etienne	Absent excusé
LABBE	Véronique	
TOUEILLE	Bertrand	

MOURIN	Mickaël	
MORILLON	Fanny	
CHAUVEAU	Alain	Absent excusé
MARCHAND	Stéphane	Absent excusé
GUILLET	Olivier	Absent excusé
CHRÉTIEN	Patrice	
REILLON	Gwénaëlle	
BROSSIER	Aurélie	
PINEAU	Gaël	